Temps ordinaire - 31e Semaine: Mardi

Texte de l'Évangile (*Lc* 14,15-24): En entendant parler Jésus, un des convives lui dit: «Heureux celui qui participera au repas dans le royaume de Dieu!». Jésus lui dit: «Un homme donnait un grand dîner, et il avait invité beaucoup de monde. A l'heure du dîner, il envoya son serviteur dire aux invités: 'Venez, maintenant le repas est prêt'. Mais tous se mirent à s'excuser de la même façon (...)».

Le "principe de participation" dans la Doctrine Sociale de l'Église

Abbé Antoni CAROL i Hostench
(Sant Cugat del Vallès, Barcelona, Espagne)

Aujourd'hui, un panorama d'inhibition nous présente la parabole et des excuses devant l'invitation au "dîner". Cela nous donne lieu à traiter du "principe de participation" que défend la Doctrine Sociale de l'Église. Dieu a laissé l'homme aux mains du propre homme, et cela implique —socialement— que la personne a le devoir-droit d'assumer des responsabilités dans sa communauté et de prendre une partie active dans les décisions de la vie sociale.

Cette exigence morale repose dans la liberté et la dignité de l'être humain. La participation libre et responsable dans la vie sociale est une nécessité pour le développement humain. De là l'exigence surgit de que personne —soit une personne, soit une famille, soit un peuple-nation— ne soit relégué de son rôle principal dans la cohabitation et la configuration de l'environnement politique-social.

—L'Église ne concrétise pas la manière et la mesure de la dite participation, mais elle affirme que chacun doit prendre partie dans la promotion du bien commun comme d'un sujet responsable et non seulement en forme d'une collaboration passive.